

Bulletin trimestriel
Vingt-cinquième année. N° 98
2005-n°3

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2005 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

Sur tout.

L'ozone, sa formation et ses effets.	2
Santé. Conseil diététique.	2
Droit fiscal. En cas de déclaration incomplète ou erronée.	2-3
Santé. Prévenir l'apparition de l'hypertension artérielle.	3
Une étude sur les dépenses de soins de santé..	3
Santé. Se protéger de la grippe.	3
Démographie. La population de la Belgique.	3

Proses et poésies.

<i>Tableau matinal. Antoine Letellier.</i>	4
<i>Optimisme. Anne-Marie Storm.</i>	4
<i>Un siphon siffleur. André Van Aelbrouck.</i>	5
<i>Angélique. Antoine Pollet.</i>	5
<i>Nocturnes. Antoine Letellier</i>	6
<i>Eloge du silence. Anne-Marie Storm.</i>	6
<i>A la campagne. Emilie Dubrunquez.</i>	7

Tout sur.

L'assurance collective soins de santé. Roger Dubois.	8-10
---	------

Pour vous et avec vous.

Jeudi 6 octobre 2005. Voyage annuel.	11
A l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.	12
Douzième concours de poésie et de prose poétique.	12
Sixième concours de photographies.	12-13
Le fonds de solidarité.	13

<u>Le courrier de nos lecteurs.</u>	14-15
--	-------

<u>In mémoriam</u>	16
-------------------------	----

SUR TOUT

L'ozone, sa formation et ses effets.

L'industrie, le trafic routier, le chauffage et même les produits d'entretien rejettent des gaz polluants dans l'air. Par temps ensoleillé, il y a formation d'ozone. Si les fortes concentrations d'ozone sont un phénomène estival, il y a formation d'ozone tout au long de l'année.

En haute altitude, l'ozone est utile car il retient les rayons nuisibles du soleil. Par contre, au-dessus du sol, il ne provoque que des nuisances.

Les troubles dus aux pics d'ozone sont :

1. essoufflement anormal, lié à des problèmes cardiaques ou respiratoires ;
2. irritation des yeux ;
3. maux de gorge ;
4. maux de tête.

Santé. Conseil diététique.

Après les nombreuses recherches épidémiologiques effectuées, on admet que l'alimentation joue un rôle prépondérant dans la santé cardiovasculaire.

Ces dernières années, deux modèles ont retenu l'attention : le modèle asiatique (riche en poisson, riz et soja) et le modèle méditerranéen (huile d'olive, poisson, fruits et légumes, vin et peu de viande rouge).

Une étude, dénommée étude lyonnaise, réalisée chez des personnes ayant été victimes d'un infarctus du myocarde, a prouvé qu'un régime strict de type méditerranéen contenant une margarine à base d'huile de colza réduisait de 70 % les récurrences d'infarctus. C'est la raison pour laquelle les diététiciens suggèrent une alimentation variée, riche en fibres et féculents, en fruits et légumes, avec peu de viande rouge, avec plus de poisson, des huiles végétales comme l'huile de colza ou de soja.

Droit fiscal. En cas de déclaration incomplète ou erronée.

Cette année, la déclaration fiscale a subi des modifications importantes.

Il est possible que ces modifications entraînent des rectifications en plus grand nombre.

Il faut savoir qu'en cas de rectification de la déclaration, l'administration fiscale peut appliquer un accroissement sur l'impôt dont le taux varie de 10 % à 200 %. Ce taux est fixé par arrêté royal et est fonction de la nature et de la répétition des informations constatées par l'administration dans le chef du contribuable. Il faut noter que cet accroissement est calculé uniquement sur l'impôt dû sur les revenus non déclarés. Toutefois, aucun accroissement n'est appliqué lorsque les revenus non déclarés sont inférieurs à 620 euros.

Lorsqu'un accroissement d'impôt est appliqué, le contribuable doit en être informé. La disposition légale sur laquelle l'accroissement est basé doit lui être précisée.

L'administration fiscale doit motiver sa décision et détailler la raison de l'accroissement. Elle ne peut pas se contenter de se référer au tarif des accroissements.

Le contribuable, qui a agi de bonne foi, peut demander à l'administration fiscale de réduire le taux de l'accroissement, même de l'annuler.

Si le service des contributions ne donne pas de suite favorable à la requête du contribuable, celui-ci peut introduire une réclamation auprès du directeur régional compétent.

Santé. Prévenir l'apparition de l'hypertension artérielle.

L'origine de l'hypertension artérielle est mal connue. Des facteurs prédisposants ont pu être identifiés, comme l'hérédité. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de moyens d'action sur ce facteur.

Par contre, on peut agir sur d'autres facteurs.

Il existe une relation entre excès pondéral et hypertension artérielle. Le maintien ou le retour au poids idéal contribue au maintien ou au retour à une tension artérielle normale.

Un régime alimentaire peu salé agit dans le même sens.

La pratique d'un sport est également conseillé, surtout un sport qui n'implique pas de contraction musculaire interne. L'énergie physique doit se pratiquer sans dépasser ses limites et sans esprit de compétition.

Une étude sur les dépenses de soins de santé.

Une étude sur l'évolution des dépenses de soins de santé montre que l'impact des personnes âgées sur les dépenses soins de santé est très peu élevé. Il a été de 0,77% par an entre l'année 1990 et l'année 2000. Il serait de 0,87% par an d'ici 2050.

Cette étude montre également que les dépenses de soins de santé diffèrent selon l'âge. Les dépenses des soins de santé des personnes âgées ne sont pas les plus élevées. Les soins les plus coûteux reviennent aux catégories de 45 à 64 ans.

Une étude intéressante qui vient à son heure.

Santé. Se protéger de la grippe. Il faut y penser.

La grippe est une maladie causée par un virus. C'est une infection très contagieuse et qui peut être redoutable par ses complications.

Les personnes âgées de 65 ans et plus ont tout intérêt à se faire vacciner contre la grippe. Parmi les personnes vaccinées, 70% sont protégées contre la maladie et contre ses complications.

Il est recommandé de se faire vacciner chaque année de préférence entre septembre et novembre.

Démographie. La population de la Belgique.

L'Institut national de statistique vient de publier les données sur la population de la Belgique.

Au 1^{er} janvier 2005, la Belgique comptait 10.445.852 habitants soit une augmentation de 49.431 habitants depuis le 1^{er} janvier 2004.

C'est dans la région de Bruxelles Capitale que l'augmentation a été la plus forte. Cette région comptait au 1^{er} janvier 2005 1.006.745 habitants. La Flandre, à la même date, totalisait 6.043.161 habitants et la Wallonie 3.395.492 habitants.

Les villes les plus peuplées sont dans l'ordre, Anvers, Gand, Charleroi, Liège, Bruxelles, Bruges, Schaerbeek et Namur.

PROSES ET POÉSIES

Les poésies publiées dans ce bulletin sont oeuvres de retraités.

TABLEAU MATINAL.

*Dans l'air frisquet du matin,
Sur le faite du toit voisin,
Quelques merles frigorifiés,
Se pelotonnent frileusement
Contre une cheminée, à l'abri du vent.*

*Bientôt, à l'horizon,
Le soleil glisse ses rayons
Entre deux nuages de pluie;
C'est une belle éclaircie
Qui tiédit la pente du toit,
Réchauffe les merles aux abois.*

*Les pelotes ébouriffées,
Aussitôt, se sont réveillées;
Un vol de pigeons passe en sifflant,
Qui suscite l'affolement,
Et tous les merles en émoi,
D'un coup d'aile, quittent le toit.*

Antoine Letellier (Gembloux).

OPTIMISME

*Quand je vois les oiseaux qui dans l'air bleu s'élancent,
Je voudrais avec eux chasser le moucheron,
Planer sur l'aile du vent, braver le ciel immense,
Effleurer l'arc-en-ciel et croiser le héron.*

*Mais je suis comme rivée au sol gris d'ici-bas
Et ne puis en changer car c'est ma destinée.
Je ne suis pas pigeon, c'est là mon embarras,
Je dois faire mon deuil d'une folle envolée!*

*La raison, par bonheur, rappelle à ceux qui rêvent
Que la vie est prodigue de tous ses agréments;
Il suffit d'être prêt à prendre la relève
Et capter les plaisirs qui s'offrent continûment.*

*Il faut rêver, bien sûr, et, ne vous en déplaise,
J'en fais ma religion et mon loisir constant;
Mais, gardez cependant les deux pieds dans la glaise,
Vous y trouverez bien matière à contentement*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

UN SIPHON SIFFLEUR

*Un siphon siffleur
Qui se promenait dans les fleurs
Rencontra une chenille processionnaire
Que pouvait-il faire ?
Goulûment la siphonner ?
Il craignait l'urticaire.
Alors la courtiser ?
Mais comment procéder
Quand on ne sait que siffler ?
Il passa quelques heures à méditer
Puis décida de composer une mélodie
Qu'il pourrait tendrement siffler.*

*La chenille toute émoustillée
Séduite par le rythme ternaire
Se dressa sur ses pattes arrières
Et se mit à se dandiner.
Puis pleine de vie
Et infiniment ravie
Entreprit de sautiller
Pour aller l'embrasser.*

*Entraînée par un mouvement
Fort descendant
Et par le sol glissant
Elle s'engloutit tête en avant.*

*Depuis le siphon est constamment
Allez savoir pourquoi ? enroué
Il ne peut plus siffler !*

André Van Aelbrouck (Rixensart)

ANGÉLIQUE

*Elle revient...
Quand je m'en vais.
Angélique est de retour.
Je me ferai
Demain tout petit chien.
Comme j'ai jappé,
Moi qui rêvais...*

Antoine Pollet (Velaines)

NOCTURNE

*Par la fenêtre de ma chambre,
Dans la pénombre d'un soir de novembre,
Mon regard erre dans la rue
Sur les pavés luisant sous la lumière crue
D'un néon froid et tremblotant
Selon les caprices du vent.*

*Une brume épaisse a mangé
Toutes les maisons du quartier,
Sauf celle d'en face, un rien éclairée,
Qui semble paisiblement somnoler
Derrière ses volets clos.
Immobile, comme au bord du quai, un bateau.*

*Tel un pantin articulé
Sur le trottoir sombre,
Un passant attardé,
Surgit de l'ombre,
Marche comme une poupée mécanique,
Obéissant à son instinct rythmique,
Seul signe de vie dans cette obscurité
Silencieuse, humide et déserte,
Enveloppant ce paysage inerte,
Comme l'est, peut-être, l'éternité.*

Antoine Letellier (Gembloux)

ELOGE DU SILENCE

*Un rayon rouge feu erre encore sur la dune
Et, parmi les oyats, le vent bavard se perd.
Le plus léger accent aujourd'hui m'importune:
Je recherche le calme et l'absence d'univers.*

*Et j'accueille l'air bleu un long doigt sur la bouche
Et le vide éphémère qui peuple l'horizon.
Mais mon espoir se perd quand le soleil se couche
Car, la nuit, les rumeurs reprennent leurs ronrons.*

*Quand le matin soulève l'arc-en-ciel des lumières,
Que les nuages fuient vers des cieux plus lointains,
Je jouis, ô combien, du calme en prière
Qui répand ses bienfaits sur le plus beau matin.*

*Je crains de ne pouvoir profiter davantage
De tout ce que ce calme m'a permis d'oublier:
La vie reprend ses droits, je dois tourner la page,
Poursuivre le labeur où je l'avais laissé.*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

A LA CAMPAGNE

*Monsieur le Campagnol Roussâtre, je te vois,
attablé, pour manger le pain de mes oiseaux !
Dis, Campagnol, dédaignerais-tu mes croûtes de fromage ?
Toi, Campagnol roux,
te verrais-je près de mon âtre ?*

*Tu n'auras pas mon grain,
je n'en ai pas !
Si le chat te fait peur,
fonds-toi dans l'ombre rousse
de mon grand thuya !
Je t'ai vu lisser fébrilement ta moustache
et cligner des yeux à toute vitesse...
Tu m'as fait rire....quoique...
si tu devenais grand et que je sois Alice...*

*J'ai compris, ton régal, c'est la croûte de parmesan !
Mon très cher campagnol, tu renverses l'assiette et
signes ton passage! C'en est trop, tu n'auras rien ce soir !*

*Voilà trois jours que je ne t'ai vu,
deviné, t'ai-je déplu ?
Oui, je sais que la voisine répand ses largesses...
Je croyais que tu venais aussi pour MOI ?
Campagnol, prends pitié de ma solitude!
Oh! Mon petit Camp Pagnol, mon petit Pagnol...
Pagnol, Pagnol ???*

*Te voilà, à cette heure !
Fiche le camp, Pagnol !
Et reviens,
demain...*

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)

La journée automnale des retraités
aura lieu **le jeudi 6 octobre 2006.**
Participez -y. Vous ne le regretterez pas

TOUT SUR

L' assurance collective soins de santé.

En 1985, j'ai signé avec la S.M.A.P. les contrats 4.046.274 (actifs) et 4.046.275 (retraités) instaurant le régime de l'assurance collective soins de santé en faveur des actifs et des retraités des administrations, services et établissements relevant du Ministère de l'Education nationale.

Ces deux contrats étaient liés et complémentaires. Ils organisaient, dans ce domaine, la solidarité entre les actifs et les retraités. Les garanties offertes aux actifs et aux retraités, quel que soit l'âge des uns et des autres, étaient identiques. Le montant des primes était le même pour tous, pour les actifs et les retraités, quel que soit leur âge.

Aujourd'hui, les deux contrats sont restés liés et complémentaires. Les garanties offertes aux actifs et aux retraités sont identiques mais le montant des primes réclamées aux uns et aux autres n'est plus le même, comme le montre le tableau ci-après :

Ages	Primes
Assurés jusqu'à 21 ans	26,25 €
Assurés entre 21 et 65 ans	105 €
Assurés entre 65 et 70 ans	210 €
Assurés à partir de 70 ans	315 €

En tant que président de l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, je viens de recevoir de la société Ethias (dénomination qui a remplacé la dénomination SMAP) un courrier qui annonce une nouvelle augmentation tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2006 afin de pouvoir arriver à l'équilibre des résultats.

Pour justifier sa position, Ethias fournit un tableau reprenant les résultats statistiques du contrat des retraités et un tableau reprenant les résultats globaux des contrats des actifs et des retraités. Ces tableaux sont reproduits ci-après:

Statistique Soins de santé de la police n° 4.046.275 au (31/3/2005)

En euros

EXERCICES	CHARGES			PRIMES	T.S.
	DEPENSES	RESERVES	TOTAL		
2000	1.036.916,52	0,00	1.036.916,52	751.365,42	138,00 %
2001	1.536.237,94	0,00	1.536.237,94	1.058.046,57	145,20 %
2002	1.562.866,95	0,00	1.562.866,95	1.119.109,56	139,65 %
2003	1.912.138,01	9.415,61	1.921.553,62	1.198.817,20	160,29 %
2004	2.050.183,49	210.715,82	2.260.899,31	1.595.485,00	141,71 %
TOTAUX	8.098.342,91	220.131,43	8.318.474,34	5.722.823,75	145,36 %

Statistique Soins de santé de la police n° 4.046.274 au (31/3/2005)

En euros

EXERCICES	CHARGES			PRIMES	T.S.
	DEPENSES	RESERVES	TOTAL		
2000	1.964.201,77	0,00	1.964.201,77	1.532.404,96	128,18%
2001	2.618.609,82	0,00	2.618.609,82	1.929.035,32	135,75%
2002	2.664.517,25	0,00	2.664.517,25	2.000.109,62	133,22%
2003	2.998.150,46	14.763,27	3.012.913,73	2.039.491,84	147,73%
2004	3.167.890,58	325.592,64	3.493.483,22	2.678.287,36	130,44%
TOTAUX	13.413.369,88	340.355,91	13.753.725,79	10.179.329,10	135,11%

Ces tableaux sont intéressants et riches d'enseignements mais, fournis sans autre précision, ils sont incontrôlables.

Quant à l'augmentation tarifaire proposée à partir du 1^{er} janvier 2006, elle est significative.

Ethias propose de nouvelles tranches d'âges.

Le montant de la prime réclamée aux actifs, c'est-à-dire le montant de la prime de base, est en hausse.

Cette augmentation se répercute à tous les âges et l'augmentation de certains montants est vraiment excessive. C'est ainsi que les plus de 70 ans devraient payer une prime dont le montant serait égal à quatre fois le montant de la prime de base alors qu'il est aujourd'hui égal à trois fois le montant (comme on le constate ci-avant).

J'ai fait part de mes diverses observations au directeur général de Ethias.

J'ignore la suite qui leur sera réservée.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de cette affaire.

Roger Dubois

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au président de l'association les renseignements concernant la personne décédée. (nom, prénom, date de naissance, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc).

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Jeudi 6 octobre 2005 : voyage annuel.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise, le jeudi 6 octobre 2005, son voyage annuel.

Cette année, à Bruxelles.

Au programme, sont prévus la visite guidée de la cathédrale S.S. Michel et Gudule, celle de l'hôtel de ville de Bruxelles, le dîner au Parlement européen suivi de la visite guidée et commentée du Parlement européen.

Pour vous conduire à Bruxelles à ces endroits, trois cars seront mis en circulation :

- l'un au départ de Tournai avec arrêts à Leuze, Ath et Enghien ;
- le deuxième au départ de Mons avec arrêts à Soignies, Le Roeulx, Nivelles et Braine-l'Alleud ;
- le troisième au départ de Liège avec arrêts à Huy, Namur et Wavre.

Le prix du voyage en car sera fixé au plus bas prix.

Vous pouvez vous rendre également par vos propres moyens. Ce sera certainement le cas de nos amis bruxellois.

Mais, quelle que soit la solution choisie - prenez de préférence le car - vous devez faire parvenir votre inscription et celle des personnes qui vous accompagneront **avant le 15 septembre 2005**, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton. Si vous prenez le car, indiquez l'endroit où vous souhaitez le prendre.

Attention : vu les exigences du Parlement européen, pour chacune des personnes inscrites (car ou propres moyens), il convient de mentionner nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année) et adresse complète.

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception aux personnes qui se seront inscrites. Qu'elles ne s'inquiètent pas, elles recevront les renseignements utiles avant le 1^{er} octobre 2005.

A l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

L'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités a tenu son assemblée générale le jeudi 26 mai 2005.

L'assemblée a pris connaissance du rapport sur le fonctionnement de l'association durant l'année 2004 et du compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé.

Le programme de l'exercice en cours approuvé, les membres ont échangé leurs vues sur les perspectives d'avenir de l'assurance collective soins de santé.

Douzième concours de poésie et de prose poétique.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise cette année, son douzième concours de poésie et de prose poétique.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de l'écriture.

Peuvent participer au concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat, gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des œuvres présentées au concours est entièrement libre. Les textes doivent comprendre 8 vers (lignes) au moins et 36 vers (lignes) au plus.

Les œuvres présentées peuvent être manuscrites ou dactylographiées. **Au verso** de chaque texte, l'auteur doit indiquer ses nom, prénom, et l'année au cours de laquelle le texte a été rédigé.

Les œuvres présentées au concours seront sélectionnées par un jury. Plusieurs prix seront décernés. Premier prix : 200 euros.

Les textes doivent être envoyés, en un seul exemplaire, pour le 25 décembre 2005 au plus tard (date de la poste faisant foi) à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant peut envoyer dix textes au maximum.

Le droit de participation est fixé à 1 euro 25 cents par texte. Le montant dû pour les textes envoyés doit être versé pour le 25 décembre 2005 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

La remise des prix aura lieu à Nivelles au cours du premier semestre 2006.

Sixième concours de photographies.

L'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise cette année, son sixième concours de photographies.

En ce faisant, elle veut encourager la retraite active dans le domaine de la photographie.

Peuvent participer à ce concours, les retraités des services et établissements de l'enseignement de l'Etat gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre.

Le format des photos est choisi librement par les participants.

Format minimum : 10 x 15 cm. Format maximum : 29 x 42 cm.

Les photographies présentées au concours seront sélectionnées par un jury. Plusieurs prix seront décernés. Premier prix : 100 euros.

Les photos doivent être envoyées ou déposées, en un seul exemplaire, pour le 25 décembre 2005 à M. Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne.

Chaque participant au concours peut présenter dix photos au maximum.

Le droit de participation est fixé à 50 cents par photo. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 25 décembre 2005 au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles.

Les photos seront exposées à Nivelles lors de la remise des prix qui aura lieu au cours du premier semestre 2006.

Le fonds de solidarité.

Ce fonds permet d'apporter une aide financière aux retraités qui se trouvent momentanément dans une situation particulièrement difficile.

Ce fonds est limité. Il est recommandé aux retraités de ne solliciter cette aide qu'en cas d'absolue nécessité. Cette aide financière est remboursable.

Pour obtenir cette aide, le(la) retraité(e) doit adresser une demande précisant :

1. nom, prénom du (de la) retraité(e) ;
2. date de naissance ;
3. date de la mise en retraite ;
4. fonction exercée au moment de la mise à la retraite ;
5. fonction exercée par le (la) conjoint(e) ;
6. motivation précise de la demande ;
7. modalités de remboursement qu'il(elle) propose.

Cette demande doit être adressée au président de l'association. Après examen de la demande, celui-ci transmettra la requête au trésorier de l'association qui mettra les modalités au point avec le (la) retraité(e).

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Au cours du trimestre écoulé, nous avons reçu beaucoup de lettres. La plupart concernent l'assurance collective soins de santé et un jugement rendu en la matière par le Tribunal de Bruxelles.

Parmi ces lettres, voici celle d'une abonnée qui nous avait déjà écrit antérieurement à ce propos :

« Je vous ai écrit au mois de mars pour vous faire part d'une information entendue au journal parlé concernant l'assurance soins de santé (chez Ethias pour nous).

Je vous envoie la documentation que je viens de recevoir de chez Test-Achats. Peut-être l'avez-vous déjà ?

J'espère que cela pourra nous aider.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Dubois, mes salutations sincères ».

Un autre abonné soulève une question qui peut intéresser certains d'entre vous. Il écrit :

« En tant que membre de l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, je me permets de vous poser une question concernant l'assurance en hospitalisation-soins de santé.

*Un ancien collègue (licencié – pensionné – 62 ans) peut-il, aujourd'hui, souscrire à cette assurance, via notre association, alors qu'il n'a pas souscrit lorsqu'il était en activité ?
Dans l'affirmative, comment doit-il procéder ?*

En vous remerciant de bien vouloir prêter attention à ma demande, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux. ».

Nous lui avons répondu que son ancien collègue, âgé de 62 ans, peut encore adhérer à l'assurance collective soins de santé. Pour ce faire, il doit compléter, dater et signer le document que nous avons annexé à notre réponse.

Pour vous montrer l'intérêt que portent les abonnés à ce problème de l'assurance collective, soins de santé, voici la lettre d'un jeune retraité à laquelle suite a, bien entendu, été donnée.

« Etant un récent retraité, je viens de recevoir votre bulletin trimestriel n°97.

J'ai lu avec un réel plaisir et un vif intérêt les articles qui y sont publiés et plus précisément votre rubrique «le courrier des lecteurs».

Vous serait-il possible de me faire parvenir le courrier que vous avez reçu au sujet d'Ethias (ex - SMAP) car je pense avoir plusieurs observations et doléances dont je souhaiterais vous faire part sans, cependant, faire double emploi avec les lettres que vous avez déjà reçues. Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués ».

Parmi toutes ces lettres, une – et une seule – est consacrée à un problème très important pour les actifs.

L'auteur de cette lettre, un retraité qui est resté très attentif à ce problème, nous envoie, avec ses commentaires, la coupure de presse ci-après:

« Statuts. On rédigera un seul et même statut pour tous les réseaux. Avec un même diplôme, un prof pourra enseigner dans n'importe quel réseau. Entrée en vigueur espérée le 1^{er} janvier 2007 ».

Ce texte est certainement extrait du contrat stratégique pour l'éducation.

Nous lui avons répondu qu'il appartenait aux actifs de faire preuve de vigilance pour qu'ils évitent qu'on ajoute de nouvelles incohérences à celles qui ont été introduites ces dernières années dans leur statut.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie, etc signalez-le. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée ou adressez un exemplaire de celle-ci au président de l'association.

IN MEMORIAM

Alice Flaba nous a quittés.

Mme Alice Flaba, membre fondateur de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et membre du conseil d'administration de celle-ci, est décédée le 10 juillet 2005 à la clinique du Sacré-Cœur de Tirlemont. Elle était née à Orp-le-Grand le 8 septembre 1921. Ses funérailles ont eu lieu à Orp-le-Grand le 15 juillet 2005.

Institutrice primaire, elle dirigea l'Ecole primaire francophone de l'Etat à Ostende.

Tous les membres du conseil d'administration de l'association adressent à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

- Le 2 novembre 2004, est décédé Fernand Baugnies, professeur honoraire de l'Athénée royal de Dour. Il était né le 5 novembre 1931.

- Le 26 décembre 2004, est décédé à Khao Lak (Thaïlande) Edmont Vanderslagmolen, professeur honoraire de l'Athénée royal de Waterloo. Il était né à Laeken le 31 mai 1945. Ses funérailles ont eu lieu à Waterloo le 2 mars 2005.

- Le 11 mars 2005, est décédée Elisabeth Vanboquenstal, veuve Louis Avez, ancienne éducatrice -économe de l'Athénée royal de Jemappes. Elle était née le 14 décembre 1922.

- Le 18 mars 2005, est décédé Robert Steigner, instituteur en chef honoraire de l'Ecole primaire d'application annexée à l'Ecole normale de l'Etat de Nivelles. Il était né le 1er novembre 1920.

- Le 1er avril 2005, est décédé à Liège René Doutrelepon, professeur à l'Université de l'Etat à Liège. Il était âgé de 57 ans.

- Le 3 avril 2005, est décédé Marcel Quinet, ancien éducateur -économe de l'Athénée royal de Jumet. Il était âgé de 85 ans.

- Le 12 mai 2005, est décédée Marie-Anne Wauthelet, ancienne éducatrice-économe à l'Ecole d'enseignement spécial de l'Etat à Châtelet.

- Le 23 mai 2005, est décédé à Coxyde Jean Petit, né le 16 octobre 1932, professeur honoraire à l'Institut d'enseignement technique de l'Etat à Morlanwelz. Il repose au cimetière de Pont-à-Celles.

- Le 1^{er} juin 2005, est décédé Gaston Gérard, né le 25 juillet 1925, secrétaire de direction honoraire à l'Institut technique de l'Etat à Court-St-Etienne.

- Le 4 juin 2005, est décédé André Molitor, ancien directeur général au Ministère de l'Instruction publique. Il était né le 4 août 1911.

- Le 8 juin 2005, est décédée Marceline Van Baerlem, préfète des études honoraire à l'Athénée royal Follon de Wavre. Elle était âgée de 74 ans.

- Le 15 juin 2005, est décédé Francis Delaye, professeur honoraire à l'Athénée royal de Rösrath. Il était âgé de 71 ans.

- Le 15 juin 2005, est décédé Henri Charlier, directeur honoraire d'école de l'Etat en F.B.A et à Soumagne. Il était né le 30 octobre 1925.

- Le 20 juin 2005, est décédé à Franière Marcel Bontemps, professeur honoraire de l'Athénée royal de Namur. Il était né le 6 mars 1920. Ses funérailles ont eu lieu à Bovesse le 23 juin 2005.

- Le 21 juin 2005, est décédé Christian Rutten né le 16 février 1931, professeur ordinaire honoraire à l'Université de l'Etat à Liège.

Le président et les membres du conseil d'administration de l'association prennent part au deuil des familles éprouvées et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Cinq euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN

DES

RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte 000-1337646-16

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets